



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARCOING  
DU MARDI 05 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 05 avril, à 19 heures 05 minutes, s'est réuni le Conseil Municipal pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GUINET, Maire.

**Nombre de Conseillers en exercice :** 19.

**Nombre de Conseillers présents :** 16.

**Nombre de Conseillers votants :** 19.

**Date de la convocation :** 30 mars 2022.

**Etaient présents :** GUINET Jean-Claude, LAUDE Jean-Jacques, HEPNER Delphine, LOISEL Maxime, PLUVINAGE Sybille, SOARÈS Daniel, GUILLAUME Johann, LENNE Thomas, BERNARD Laurent, D'HALLUIN Florence, GUINET Stéphanie, GUINET Géraldine, DRIEUX Didier, VINCENT Barbara, MALDERET Pierre, SENT Virginie.

**Absents excusés :**

BLANC-GARIN Magali donne procuration à LOISEL Maxime,  
MARIANI Isabelle donne procuration à LENNE Thomas,  
CARPENTIER Christophe donne procuration à LENNE Thomas.

**Secrétaire de séance :** LAUDE Jean-Jacques.

**Délibération 2022 – 08 : Travaux sur les voiries communales.**

Des travaux de renouvellement du tapis d'enrobés du chemin du bois Couillet, des renforcements ponctuels sur le chemin de Banteux, puis des réparations ponctuelles sur le chemin de Masnières, à l'ancienne gare, et sur des trottoirs de la rue de la Liberté sont à prévoir.

Ces différents travaux peuvent être financés à hauteur de 50 % par le Département, dans le cadre de la subvention ADVB voiries communales.

Le plan de financement se détaille de la façon suivante :

**DÉPENSES :** - TRAVAUX : 63 046,68 € HT.

- T.V.A. : 12 609,34 €.

**RECETTES :** - Subvention ADVB-vc (sur une base éligible de 54 372,68 € HT) : 27 186,34 €.

- F.C.T.V.A. : 10 342,18 €.

- Autofinancement : 38 127,50 €.

**Total équilibré des dépenses et recettes : 75 656,02 € TTC.**

**Le conseil municipal DÉCIDE** à l'unanimité,

- d'effectuer les travaux en 2022,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention ADVB Voiries Communales 2022,
- d'autofinancer les travaux,
- d'inscrire ce projet au budget,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des conventions et autres documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Claude GUINET.

*Acte rendu exécutoire après transmission  
en sous-préfecture et publication  
en date du 06 avril 2022.*